HAUTE
ÉCOLE
PÉDAGOGIQUE
BEJUNE

# Guide pratique d'inscription
# Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I (filière A)

**Table des matières**


| | | |
|---|---|---|
| 1. | Description de la formation et conditions d'admission | 1 |
| 1.1. | Filière A1 - Une discipline | 2 |
| 1.2. | Filière A2 - Deux disciplines | 2 |
| 1.3. | Filière A3 - Trois disciplines | 3 |
| 2. | Étalement de la formation | 4 |
| 3. | Taxes | 5 |
| 4. | Procédure d'inscription | 5 |
| 4.1. | Informations pratiques pour l'inscription | 5 |
| 4.2. | Mesures de régulation | 6 |


## 1. Description de la formation et conditions d'admission

La filière A prépare à l'enseignement au degré secondaire I. Elle se décline en trois variantes : avec une seule discipline (filière A1) pour l'enseignement des *arts visuels* ou de la *musique*, avec deux disciplines (filière A2) pour les branches scientifiques sous certaines conditions, avec trois disciplines (filière A3) pour les autres branches.

La formation s'étend, en principe, sur quatre semestres et se déroule à plein temps. L'étalement des études sur trois ans permet d'envisager une activité annexe à temps partiel, dans certaines conditions.

Toutes les informations utiles se trouvent sur la page du site Internet présentant la filière A dans le paragraphe « Description de la formation ».

Les conditions d'admission sont régies par les dispositions règlementaires prévues par le *Règlement des admissions en formation initiale* et les directives y relatives en vigueur.

Dans le cadre des conditions générales d'admission aux filières initiales et à l'exception des personnes titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale ou d'un titre jugé équivalent (Passerelle DUBS ou MSOP), issu d'une école de maturité de Suisse francophone,

l'admission requiert la réussite d'un test de français (langue d'enseignement) se déroulant dans le courant du mois de mars suivant le dépôt de la candidature.

Les conditions spécifiques aux filières A1, A2 et A3 sont présentées ci-dessous.

## 1.1. Filière A1 - Une discipline

Les formations proposées pour une **discipline artistique** uniquement (*arts visuels* ou *musique*) sont ouvertes aux titulaires d'un Bachelor d'une Haute École d'Arts (HEA) ou de Musique (HEM) ou d'un titre jugé équivalent, et l'acquisition d'une formation d'au moins 110 crédits ECTS dans la discipline concernée. Le titre académique doit être acquis au 30 septembre de l'année d'entrée en formation.

Volume des études : 4 semestres – 106 crédits ECTS

Titre délivré : *Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I* – Équivalent au *Master of Arts/Science in Secondary Education*.

## 1.2. Filière A2 - Deux disciplines

Une formation pour l'enseignement de deux disciplines est possible pour les combinaisons de branches suivantes :

A. *Sciences de la nature* et l'une des branches suivantes : *allemand*[1], *anglais*, *éducation numérique*, *éducation physique/sport*, *français*[2], *mathématiques*.
B. *Mathématiques* et l'une des branches suivantes : *allemand*[1], *anglais*, *éducation numérique*, *éducation physique/sport*, *français*[2], *sciences de la nature*.
C. *Éducation physique/sport* et l'une des branches suivantes : *allemand*[1], *français*[2], *mathématiques*, *sciences de la nature*.

La formation dans cette filière exige :

- Un Bachelor universitaire, ou un titre académique jugé équivalent, dans lequel l'une des disciplines enseignables doit totaliser au moins 60 crédits ECTS et l'autre au moins 40 crédits ECTS. Le titre académique doit être acquis au 30 septembre de l'année d'entrée en formation.
  - La discipline générique *sciences de la nature* nécessite une formation scientifique de 40 crédits ECTS au moins, respectivement 60 crédits ECTS (1re discipline), comprenant 10 ECTS au moins dans chaque branche qui la compose : *biologie, physique* et *chimie*.
  - La discipline *éducation numérique* doit justifier d'une formation scientifique d'au moins 40 crédits ECTS, respectivement 60 crédits ECTS (1re discipline) qui couvrent les trois axes suivants : *usage*, *médias* et *informatique/programmation*.
- Pour l'enseignement des langues secondes, outre le nombre de crédits ECTS requis dans la discipline enseignable, un certificat de réussite d'un examen reconnu internationalement et correspondant au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, à fournir impérativement jusqu'au 15 août qui précède l'entrée en formation. L'attestation de langue obtenue auprès d'une Université suisse est considérée comme équivalente.

Volume des études : 4 semestres – 118 crédits ECTS

Titre délivré : *Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I* – Équivalent au *Master of Arts/Science in Secondary Education*.

## 1.3. Filière A3 - Trois disciplines

La filière A3 prépare à l'enseignement de trois disciplines parmi la liste suivante : *allemand[1], anglais, français[2], géographie, histoire, latin/LCA, mathématiques, sciences de la nature, éducation numérique, éducation physique/sport.*

La discipline *LCA* n'est pas reconnue par la CDIP et ne s'enseigne que dans le Canton de Neuchâtel.

La formation dans cette filière exige :

- Un Bachelor universitaire, ou un titre académique jugé équivalent, dans lequel l'une des disciplines enseignables doit totaliser au moins 60 crédits ECTS et chacune des autres au moins 40 crédits ECTS, éventuellement 30 avec un complément de polyvalence, selon le tableau ci-dessous. Le titre académique doit être acquis au 30 septembre de l'année d'entrée en formation.
    - La discipline générique *sciences de la nature* nécessite une formation scientifique de 40 crédits ECTS au moins, respectivement 60 crédits ECTS (1re discipline), comprenant 10 ECTS au moins dans chaque branche qui la compose : *biologie*, *physique* et *chimie*.
    - La discipline *éducation numérique* doit justifier d'une formation scientifique d'au moins 40 crédits ECTS, respectivement 60 crédits ECTS (1re discipline) qui couvrent les trois axes suivants : *usage*, *médias* et *informatique/programmation*.
- Pour l'enseignement des langues secondes, outre le nombre de crédits ECTS requis dans la discipline enseignable, un certificat de réussite d'un examen reconnu internationalement et correspondant au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, à fournir impérativement jusqu'au 15 août qui précède l'entrée en formation. L'attestation de langue obtenue auprès d'une Université suisse est considérée comme équivalente.

Durée des études : 4 semestres à plein temps – 120 crédits ECTS.

Titre délivré : *Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I* – Équivalent au *Master of Arts/Sciences in Secondary Education*.

Dans les domaines « Langues » et « Sciences humaines », les compléments de polyvalence à 30 crédits ECTS, proposés par l'Université de Neuchâtel, sont également possibles pour autant qu'ils s'appuient sur une discipline dont le pilier UniNE compte au moins 60 crédits ECTS, selon le modèle ci-après :

| **Pilier Bachelor UniNE avec 60 crédits ECTS au minimum** | **Compléments possibles de 30 crédits ECTS** | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Allemand | Anglais | Français | Géographie | Histoire | Latin/LCA | Humanités numériques |
| Archéologie | | | | | ✓ | ✓ | |
| CLAM | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | | |
| Dialectologie galloromane et linguistique historique | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | |

| Pilier Bachelor UniNE avec 60 crédits ECTS au minimum | Compléments possibles de 30 crédits ECTS | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Allemand | Anglais | Français | Géographie | Histoire | Latin/LCA | Humanités numériques |
| Ethnologie | | | | ✓ | ✓ | | |
| Géographie | | | | | ✓ | | ✓ |
| Histoire | | | ✓ | ✓ | | ✓ | |
| Histoire de l'art | | | | | ✓ | ✓ | |
| Humanités numériques | | | | ✓ | | | |
| Langue et littérature allemandes | | ✓ | ✓ | | | | |
| Langue et littérature anglaises | ✓ | | ✓ | | | | |
| Langue et littérature françaises | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | |
| Langue et littérature hispaniques | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | |
| Langue et littérature italiennes | | | | | | ✓ | |
| Mathématiques (Fac. des sciences) | | | | | | | ✓ |
| Philosophie | | | | | | ✓ | |
| Psychologie et éducation | | | | ✓ | | | ✓ |
| Sciences de l'information et de la communication | ✓ | ✓ | ✓ | | | | ✓ |
| Sciences du langage | | | ✓ | | | ✓ | |
| Sociologie | | | | ✓ | ✓ | | ✓ |

## 2. Étalement de la formation

L'étudiant·e qui souhaite concilier la formation avec des obligations familiales ou professionnelles peut demander, en principe au moment de son inscription, un étalement de sa formation. Un étalement de la formation sur trois ans permet de réduire la charge de cours annuelle pour faciliter une activité à temps partiel annexe. L'étudiant·e aura à suivre un plan de formation particulier avec répartition des crédits ECTS sur une année supplémentaire (durée de la formation : 3 ans).

En cas d'étalement, le délai d'obtention du titre académique est fixé au 30 septembre de l'année suivant l'entrée en formation. Toutefois, l'étalement est possible à la double condition qu'il reste au maximum 30 crédits ECTS académiques à obtenir au début de la formation pédagogique et que les conditions horaires de la HEP-BEJUNE soient prioritairement respectées.

La demande d'étalement doit être adressée au service académique dans le cadre de la procédure de dépôt de la candidature ou ultérieurement par courriel **au plus tard le 30 avril suivant le délai de candidature.**

## 3. Taxes

- Frais d'inscription (traitement du dossier de candidature) de CHF 100.-.
- Une taxe d'études semestrielle de CHF 500.- est perçue auprès de l'ensemble des étudiant·e·s immatriculé·e·s dans une filière de formation initiale à la HEP-BEJUNE.
- Pour les étudiant·e·s de nationalité étrangère qui avaient leur domicile légal à l'étranger au moment de l'obtention de leur certificat d'accès aux études, la taxe d'études semestrielle est de CHF 1000.-.

## 4. Procédure d'inscription

Le dépôt du dossier de candidature s'effectue **obligatoirement en ligne** entre le **1er novembre** et le **31 janvier précédant la rentrée de septembre souhaitée** à l'adresse http://inscription.hep-bejune.ch.

Pour les éventuelles candidatures à la validation d'acquis de l'expérience (VAE), selon les conditions prévues par la procédure romande, le délai du dépôt est fixé au 1er décembre qui précède l'entrée en formation.

La candidature n'est valable que pour la rentrée en question.

### 4.1. Informations pratiques pour l'inscription

Le processus de dépôt en ligne comporte plusieurs étapes obligatoires afin que le dépôt de candidature soit validé. Dans la candidature, il est requis de scanner et d'annexer les documents suivants :

- Curriculum Vitae récent ;
- Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- Carte d'identité ou passeport recto et verso ;
- Certificat d'accès aux Hautes Écoles recto et verso (ex. certificat de maturité) ;
- Titres universitaires (y c. étrangers) ;
- Relevés des crédits acquis ou à acquérir ;
- Preuve du paiement exécuté des frais d'inscription/traitement du dossier CHF 100.- (avis de débit e-banking affichant l'identité ou récépissé postal). Payable d'avance à la Banque Cantonale du Jura, CCP 25-63-7, en faveur du compte : CH87 0078 9016 4370 1800 2, HEP-BEJUNE, Haute École Pédagogique, rte de Moutier 14, 2800 Delémont – IBAN CH87 0078 9016 4370 1800 2, BIC/SWIFT : BCJUCH22XXX ;
- Si requis et déjà acquis :
  - Attestation de réussite du test de français HEP-BEJUNE ;
  - Certificat de réussite d'un examen correspondant au niveau C1 de la ou des langues secondes pour les candidat·e·s concerné·e·s.

**Les dossiers de candidature sont examinés par le Service académique qui statue sur l'admissibilité des candidat·e·s. À l'issue de la procédure et des éventuelles mesures de régulation, la décision d'admission est communiquée entre mi-avril et mi-mai suivant le dépôt de la candidature.**

## 4.2. Mesures de régulation

Si le nombre de candidat·e·s admissibles est trop important dans certaines disciplines, des mesures de régulation sont mises en place, conformément au *Règlement relatif aux mesures de régulation des admissions en formation initiale* et aux directives de mise en œuvre y rattachées. Les personnes concernées sont informées en principe dans le courant du mois de février ou début mars.

Ces mesures ont pour but de déterminer l'aptitude aux études pédagogiques des personnes candidates, et elles sont composées de deux parties :

- La rédaction d'une lettre de motivation à envoyer par courriel ou par lettre au Service académique de la HEP-BEJUNE ;
- Un entretien individuel d'une quinzaine de minutes se déroulant généralement courant mars ou avril.

*Notes du document :*

[1] *Langue étrangère*

[2] *Langue de scolarisation*